

alors que l'histoire fourmille de l'exemple de races ayant gardé le sol et perdu la nationalité.

En quoi consiste cette promesse, qui est toute la religion ? En l'empire du monde ; le règne de Dieu, c'est le règne d'Israël ; ou du moins c'est ce qu'Israël a compris et retenu de la promesse et de tout le langage de l'Ancien Testament (1). En effet, au moment de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien peu déjà se faisaient du Messie une conception moins charnelle, et il fallait avoir le cœur bien pur pour échapper à celle-ci. Le peuple en corps, la nation y a succombé. Ce sont ses "Intellectuels,"—comme on dirait aujourd'hui des Scribes et des Pharisiens d'alors—qui l'ont égarée ; ses conseils,—les princes des Prêtres et les Anciens,—qui ont condamné le divin Rédempteur ; ses masses populaires qui ont acclamé son supplice et ont voulu, par une dernière imprécation, que son sang retombât sur elle et sur leur descendance.

Voilà en quoi consiste la religion juive, voilà ce en quoi elle se distingue de toute autre croyance : c'est une rupture d'avec le genre humain tout entier ; elle n'y fait pas de prosélytes, car elle ne pourrait transfuser le sang d'Israël, qui a seul la promesse ; mais entre toutes les religions qui s'y professent, il y en a une qu'elle exècre : la religion du Christ, puisque celle-ci lui a ravi la promesse, en l'interprétant autrement.

Ennemie du genre humain, par l'interprétation qu'elle a donnée aux prophéties, la religion juive devait devenir la religion de l'ennemi du genre humain. Nous verrons par la suite qu'elle l'est en effet devenue.

* * *

La "Famille" est pour le peuple Juif l'instrument de la promesse : aussi la conserve-t-il dans sa pureté en évitant l'alliance étrangère ; il attache autant de prix à sa fécondité, qu'on y attache d'effroi par ailleurs ; lorsqu'elle s'éteint il ne trouve pas de consolation dans sa religion, mais au contraire des motifs de désespoir ; il donne, on doit le reconnaître, l'exemple des vertus de famille, qui sont une partie du secret de sa force.

Sa sollicitude s'étend bien au-delà de la conception de la famille animale, pour mieux dire que naturelle, composée uniquement des parents et des enfants : un ensemble de mœurs et de coutumes successorales relie les générations dans le passé et pour l'avenir ; la discipline familiale échappe à l'action des lois civiles de la nation étrangère à laquelle le Juif appartient légalement. Il est essentiellement d'apparence cosmopolite, comme on le voit à l'établissement de ses dynasties les plus puissantes, en même temps à Paris, à Vienne, à Londres, à Bruxelles et à Francfort ; mais en réalité il ne voit dans cette dispersion apparente de foyers familiaux qu'autant d'établissements "coloniaux" d'une même nation. On dit la "colonie" juive de chacune de ces villes, ce qui revient à dire qu'il y a une mère-patrie, d'où elles reçoivent les directions et à laquelle elles reportent les bénéfices

(1) V. Epître de saint Paul aux Galates, III, v. 11.

de le
pour
patr
qu'il
où
lieu
mère
un jo

I
la pr
Ses g
dema
Parac
muna
qui es
totali
ne fa
tivism
de pr
autres

A
guère
travail
culati

D
malho
ses fac
et qu'
tages
rité na
dans le

D
ses dor
la pros
la prom
probab
plus ri
que c'e
loi.

Si
sion po
on aper
y exerc
était l'e

Not
ment fo
de la so
port re
mique.